

Décision

Générale

colonial

Décision n° 205 du 13 février 1950.

n° 205

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 février 1950

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1950

Date du numéro

28 février 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 342 du 28 mars 1949 chargeant M. Mansour Nasser des écoutes de presse,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La rémunération mensuelle de M. Mansour Nasser, chargé dès écoutes de presse du Service des Informations, est portée à dix mille francs (10.000 fr.) par mois, pour compter du 1er janvier 1950. Art. 2.— La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général p. i.,P. ROULAND.